

Les Indiennes à la conquête de leurs droits

Karine Bates

Numéro 773, juillet–août 2014

L'Inde, terre de luttes et d'espoirs

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/71989ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bates, K. (2014). Les Indiennes à la conquête de leurs droits. *Relations*, (773), 29–31.

Les Indiennes à la conquête de leurs droits

Navigant entre droit traditionnel et moderne, les femmes indiennes inventent des façons de faire valoir leurs droits qui sont adaptées à leur contexte.

KARINE BATES

Bien que ces problèmes aient été très médiatisés dernièrement, il serait injuste de résumer la situation des femmes en Inde aux questions des inégalités et des viols collectifs. Injuste parce que globalement, d'immenses changements positifs ont marqué la vie des femmes depuis l'indépendance en 1947, qu'il suffise de mentionner l'augmentation du taux d'alphabétisation et de participation à l'économie, la diminution du taux de mortalité au moment de l'accouchement, et la représentation et la participation accrues des femmes en politique. Certes, de nombreux Indiens, qu'ils soient de la société civile, juristes, chercheurs ou militants pour les droits des femmes, s'entendent pour dire que les femmes n'ont pas atteint le statut d'égalité visé par la Constitution. Ils recon-

naissent toutefois que les choses vont toujours en s'améliorant bien qu'il reste des luttes à mener.

L'ORGANISATION FAMILIALE ET LA PLACE DES FEMMES

Dans l'ensemble, les femmes indiennes connaissent leurs droits et savent que des lois existent pour les protéger contre la violence domestique. Le problème de l'accès à la justice réside principalement dans le fait que la bureaucratie étatique est lourde, coûteuse et réputée comme étant largement corrompue. Faire face seule à une telle machine est très difficile. Pourtant, les femmes dénoncent de plus en plus les injustices, souvent avec l'aide d'ONG qui les accompagnent au poste de police ou chez un avocat, puis au tribunal. D'ailleurs, le fait qu'il y ait des manifestations et une plus grande couverture médiatique lorsque des viols collectifs sont commis, par exemple, semble révéler une augmentation de la dénonciation plutôt qu'une croissance du nombre de viols.

Au cours de mes recherches, j'ai constaté qu'une des sources des importantes difficultés auxquelles les femmes font face réside dans l'organisation familiale et dans l'im-

L'auteure est professeure agrégée au Département d'anthropologie de l'Université de Montréal et directrice du Pôle de recherche sur l'Inde et l'Asie du Sud du CÉRIUM



Photo : Bruno Ricca, 2013

portance du mariage dans la société indienne. Selon le modèle le plus répandu, après le mariage, la nouvelle épouse va vivre dans la maison de son époux, qui habite souvent avec ses parents ou dans une résidence très proche. Dans les deux cas, l'épouse a le devoir de s'occuper de ses beaux-parents et est intégrée au réseau familial de son mari, qui devient sa propre famille. Les mariages étant arrangés, il est possible que les époux se connaissent très peu. Ainsi, le mariage implique souvent que la jeune femme doive refaire son réseau de sécurité en s'assurant d'être acceptée par sa belle-famille. Ensuite, il est impératif qu'un enfant naisse de cette union, de préférence un fils, ainsi qu'en témoignent les chiffres : il y a en effet 933 femmes pour 1000 hommes en moyenne en Inde. Cette préférence s'explique entre autres par les raisons suivantes : seul un fils peut pratiquer les rituels funéraires au moment du décès des parents ; la filiation est patrilinéaire ; le fils prendra soin de ses parents lorsque ceux-ci seront plus âgés, tandis qu'une fille les quittera après son mariage. Cette préférence pour les fils est une des principales raisons qui explique le nombre croissant d'avortements sexo-sélectifs, une pratique pourtant illégale en Inde. Bien que près de 50 % des Indiens soient âgés de moins de 27 ans, la population indienne dans son ensemble vieillit. En l'absence d'un régime de retraite et d'un système de santé publics fiables, les personnes âgées ne peuvent pas envisager vivre de manière « autonome » à moins d'être très riches. Dans ce contexte, la famille demeure le principal réseau de sécurité pour l'ensemble de la population indienne.

Photo : Bruno Ricca, 2013



puis des siècles ne cèdent pas facilement la place au droit moderne. Pour les Indiennes, perdre leur mari risque d'accroître leur dépendance envers leur belle-famille, surtout si elles n'ont pas de fils ou si ces derniers sont encore trop jeunes pour pourvoir aux besoins de leur mère. Obtenir un droit indépendant de la lignée du mari est donc un phénomène d'exception.

Les visées égalitaires de la Constitution ont aussi encouragé la mise en place de dispositions législatives qui offrent aux femmes un droit à une pension alimentaire en cas de séparation. Un droit dont les femmes se prévalent de plus en plus depuis 20 ans, notamment grâce à l'aide d'ONG locales de défense des droits. Ces organismes ont développé une expertise d'accompagnement des femmes chez des avocats et au tribunal. Se présenter seule chez un avocat, au tribunal ou bien à la police – notamment dans les cas de violence domestique – est en effet un défi de taille. Les dédales procéduriers coûteux de la bureaucratie juridique ainsi que le jargon du droit moderne sont des obstacles majeurs à l'accès à la justice. Les accompagnatrices, si elles ne sont pas elles-mêmes avocates ou travailleuses sociales diplômées, proviendront de milieux économiquement défavorisés et auront reçu une formation juridique informelle.

LES DROITS DES FEMMES

La Constitution indienne prévoit l'égalité entre les hommes et les femmes. Après l'indépendance, de nombreuses réformes juridiques ont modifié le droit de succession pour assurer aux femmes le droit d'hériter d'une partie de la propriété de leur défunt mari. La mise en œuvre de ce droit reste cependant complexe. D'une part, environ 9 % des Indiennes sont veuves et, sur le plan spirituel, le lien du mariage persiste au-delà du décès du mari. D'autre part, les pratiques d'héritage patrilinéaire qui ont préséance de-

Il faut aussi savoir que revendiquer ses droits et les articuler dans le langage juridique dans un contexte où le taux d'alphabétisation des femmes est de 65 % – comparé à 82 % pour les hommes – tient souvent du tour de force. Les parents n'ont pas toujours les moyens d'envoyer leurs enfants faire des études supérieures. Et, lorsque les moyens financiers existent, il y a souvent une crainte de voir sa fille quitter le village pour vivre dans une ville où il n'y a que des

Les Indiennes apprennent à composer avec un pluralisme juridique où les seules solutions offertes par le droit moderne ne peuvent suffire à répondre à leurs besoins, ni à leur idéaux de justice.

inconnus. Dans les villages, de plus en plus de jeunes filles terminent leur secondaire mais restent ensuite à la maison en attendant de se marier. Travailler temporairement dans une compagnie à l'extérieur du village est mal perçu, car on ne pourra pas savoir si la jeune fille a toujours un « bon comportement » et cela diminue ses chances d'être considérée comme bonne à marier. La pression est forte pour que l'attitude et l'habillement des jeunes filles, et des femmes en général, fasse honneur à la famille et à la belle-famille. En accompagnant les femmes dans l'intégralité du processus de prise de conscience et de réclamation de leurs

droits, les ONG tentent d'augmenter la mobilité de celles-ci et donc de pallier les déficits d'accès aux droits. Mais dans la mesure où, malgré le phénomène d'urbanisation, environ 65 % de la population indienne réside toujours en milieu rural, des millions de femmes n'ont pas ou peu accès à du soutien de ce genre.

Ces quelques exemples nous montrent que les femmes indiennes cherchent des solutions adaptées à leur propre contexte. Pour ce faire, elles apprennent à composer avec un pluralisme juridique où les seules solutions offertes par le droit moderne ne peuvent suffire à répondre à leurs besoins, ni à leur idéaux de justice. Nous avons beaucoup à apprendre de leur refus de se résigner et de leur détermination. Beaucoup à apprendre, aussi, du courage quotidien de millions d'entre elles qui, dans les bidonvilles, arrivent à avoir des emplois – précaires et peu payés certes – tout en galérant pour s'assurer de pouvoir recueillir de l'eau dont leur famille a besoin et qui n'est disponible que deux ou trois heures par jour aux robinets publics. Ou de celles qui, en milieu rural, travaillent dans les champs sous un soleil de plomb pour un salaire de misère tout en se battant pour de meilleures conditions de travail. Il existe en Inde, au plus profond de la vie quotidienne, des millions de femmes battantes qui sont autant d'exemples de dignité. Des porteuses d'espoir qui peuvent nous inspirer dans nos propres luttes. ●

POUR PROLONGER LA RÉFLEXION

LIVRES

- ASTRUC, Lionel, *Vandana Shiva. Victoires d'une Indienne contre le pillage de la biodiversité*, Mens, Terre vivante, 2011.
- BOISVERT, Mathieu, *Un monde de religions : les traditions de l'Inde*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1996.
- DELIÈGE, Robert, *Les castes en Inde aujourd'hui*, Paris, Presses Universitaires de France, 2004.
- DUSSAULT, Andrée-Marie, *Voyage dans l'Inde des Indiennes*, Montréal, Éditions du remue-ménage, 2013.
- GRANGER, Serge, JAFFRELOT, Christophe, BATES, Karine et BOISVERT, Mathieu (dir.), *L'Inde et ses avatars. Pluralités d'une puissance*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2013.
- JAFFRELOT, Christophe, *Inde : l'envers de la puissance. Inégalités et Révoltes*, Paris, Presses du CNRS, 2012.

- JOHN, Mary E. (dir), *Enjeux contemporains du féminisme indien*, Paris, FMSH éditions, 2002.
- NANDY, Ashis, *L'Ennemi intime. Perte de soi et retour à soi sous le colonialisme*, Paris, Fayard, 2007.
- ROY, Arundathi, *Le coût de la vie*, Paris, Gallimard, 1999.
- SEN, Amartya, *L'Inde. Histoire, culture et identité*, Paris, Odile Jacob, 2007.

ARTICLES ET REVUES

- Alternatives Sud*, dossier « L'Inde : une modernité controversée », vol. XVIII, n° 3, 2011.
- Le Monde diplomatique*, dossier « Inde : un géant aux urnes », n° 722, mai 2014.
- Les Cahiers de la solidarité*, [en ligne] dossier « L'Inde en mouvement[s] : radiographie des acteurs sociaux », Centre de recherche et d'information pour le développement, novembre 2004.
- Manière de voir*, dossier « Réveil de l'Inde », n° 94, août-septembre 2007.

- Relations*, W. Fernandes, « Les Autochtones marginalisés de l'Inde », n° 758, août 2012; F. Guntipilly, « L'Inde : le sursaut des pauvres », n° 694, août 2004; J.-M. Biron, « Un forum social mondial à saveur indienne », n° 691, mars 2004.

FILMS ET MULTIMÉDIAS

- La marche des gueux, la force libératrice de la non-violence* de François Verlet et Louis Campana, France, 2008.
- Le pays qui n'aimait pas les femmes* de David Muntaner, ARTE, 2013.

SITES WEB

- <cerias.uqam.ca> : Centre d'études et de recherche sur l'Inde, l'Asie du Sud et sa diaspora
- <cerium.ca/PRIAS> : Pôle de recherche sur l'Inde et l'Asie du Sud
- <isdn.org> : Réseau international de solidarité avec les *dalits* (en anglais)
- <sabrang.com> : Organisation de lutte contre les violences intercommunautaires (en anglais)